### **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT
DES HAUTES ALPES

DLJ	,	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,	\L.	

NOMBRES DE MEMBRES								
Afférents		Qui ont pris						
au Conseil	En	part à la						
Syndical	exercice	délibération						
6	6	6						

Date de la convocation	
6 octobre 2020	

Date d'affichage
6 octobre 2020

## Objet de la Délibération

#### **NAVETTE STATION HIVER 2020 2021**

N° 45.2020

Nombre de voix pour : 6 Nombre de voix contre : 0

Acte rendu exécutoire Après dépôt en Préfecture

et publication ou notification

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

### SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

Séance du 12 octobre 2020

L'an deux mil vingt, et le douze octobre à 17h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents** : Olivier FONS, Elodie LEFEBVRE, Jean-Pierre PIC, Philippe SIONNET, Stéphane FERRIER, Michel GONNET

Secrétaire de séance : Jean-Pierre PIC

\*

Monsieur le Président présente le devis demandé à la société RESALP s'agissant de la navette stations pour la saison d'hiver 2020/2021.

Il propose de donner son accord pour le tarif proposé de 580€ HT/j et d'acter :

- La circulation en continu de la navette sur la journée
- Les périodes de circulation : la totalité des vacances de Noël (2 semaines) et de février (4 semaines).

S'agissant des horaires, il propose une réunion de travail entre la station du Chazelet, l'Ecole de ski, l'office du tourisme et le SIVOM pour définir les grilles horaires.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré,

### **DONNE SON ACCORD POUR:**

- Le tarif de 580€ HT/j (devis annexé)
- La circulation en continu sur la journée,
- Les périodes de circulation proposées.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Président,

Olivier FONS